



Agreste Champagne-Ardenne

Enquêtes Teruti-Lucas 1992-2004 et 2005-2008

La Champagne-Ardenne est une région peu artificialisée.

C'est un espace avant tout dédié à l'agriculture et à la sylviculture alors que les sols artificialisés n'occupent que 7 % du territoire.

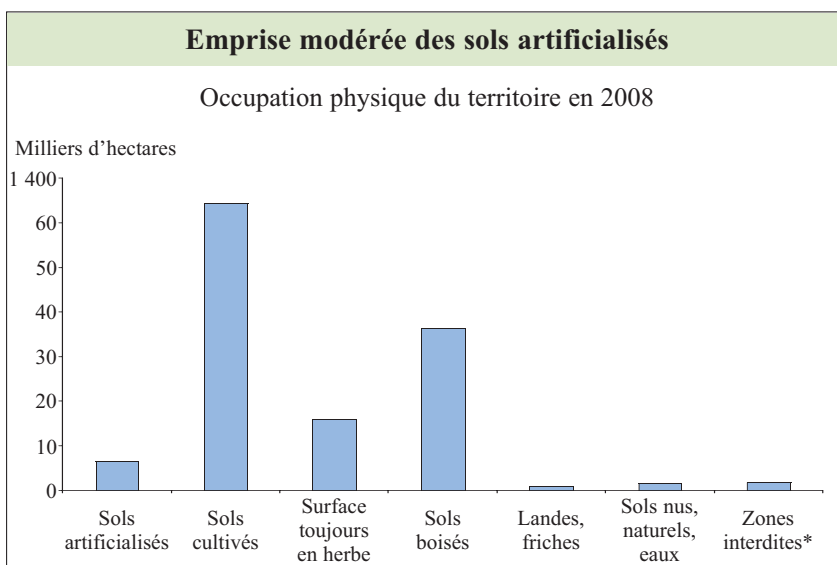
Ceux-ci s'étendent surtout entre 1992 et 2003 mais beaucoup moins vite qu'au niveau national

L'artificialisation des sols, moins importante qu'au niveau national

La Champagne-Ardenne s'étend sur un territoire de 25 720 km², dont 63 % sont couverts par des zones de cultures ou de prairies et 28 % par des zones boisées en 2008. Les espaces de roches, eaux, landes et friches couvrent 1,7 % du territoire. L'emprise des sols artificialisés non bâtis, des sols bâtis et des zones interdites (notamment les camps militaires) atteint 7,3 %, soit 1 871 km². Cette emprise est plus faible que celle observée au niveau national (9,3 %). L'écart est encore plus élevé si l'on retire les zones interdites : 5,9 % contre 9 %.

En complément à cette occupation physique du territoire, il existe une classification fonctionnelle ou d'usage comprenant notamment production agricole, forestière, industrielle, réseaux de transport, services ou encore habitat individuel et collectif.

Ainsi, en 2008, les destinations socio-économiques principales du paysage champenois sont l'agriculture (1 643 000 ha) et la sylviculture (708 000 ha). L'agriculture occupe ainsi 64 % du territoire et la sylviculture 28 %, contre respectivement 55 % et 25 % en France. Les autres usages représentent tous moins de

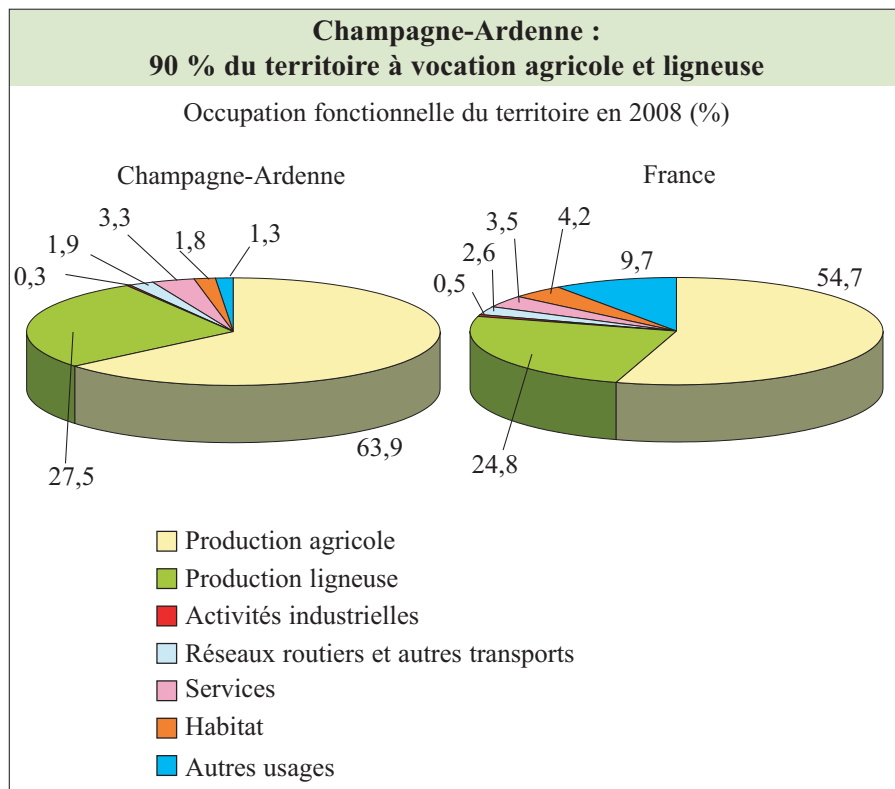


Source : Agreste, Enquête Teruti-Lucas en 2008

* comprenant notamment les camps militaires



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Source : Agreste, Enquête Teruti-Lucas en 2008
* y.c. sports et loisirs, et protection de la nature

2 % du territoire : 47 300 ha pour l'habitat (1,8 %), 50 600 ha pour les services (2 %), 50 100 ha pour les réseaux de transports et communications (1,9 %), 15 500 ha pour le sport et les loisirs (0,6 %). La protection de la nature concerne 17 800 ha, soit 0,7 % du territoire champenois. 33 000 ha (1,3 %) sont sans usage défini.

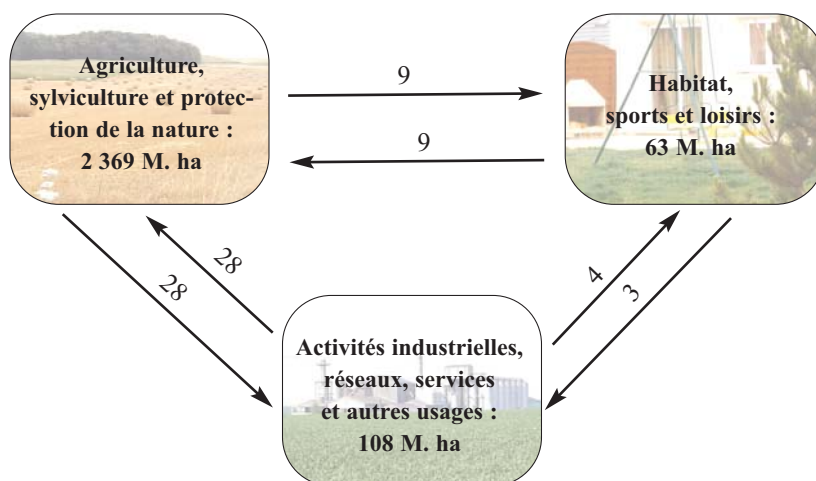
Entre 1992 et 2003, la surface consacrée à l'agriculture avait très légèrement diminué (10 700 ha, soit - 0,7 %). Depuis 2005, elle est stable (+ 0,3 %). C'est la part de la surface agricole destinée aux productions végétales qui progresse tandis que celle occupée par l'élevage et les autres activités agricoles non spécialisées diminue. Au début des années 2000, la construction de la ligne à grande vitesse dans la Marne a notamment utilisé 1 000 ha de terres destinées à l'agriculture.

A l'inverse, la surface destinée à la sylviculture baisse de 1 % depuis 2005, succédant ainsi à une période de stabilité. Les sols consacrés à la sylviculture qui disparaissent deviennent principalement des sols agricoles (4 700 ha), des transports autres que routiers (2 500 ha) et des usages non définis (1 000 ha).

Les sols artificialisés occupent 170 500 ha en 2008, soit 1 000 ha de plus qu'en 2005. Ainsi, 7 % du territoire champenois est artificialisé contre 10 % pour l'ensemble de la France. Les sols artificialisés s'étendent moins vite qu'au niveau national : + 0,2 % contre + 0,3 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2008. L'écart entre la région et la France a été nettement plus prononcé entre 1992 et 2003 avec respectivement une

variation annuelle de + 0,5 % et + 1,6 %. Trois grands types d'utilisation caractérisent cette artificialisation des terres : les transports et les communications qui en utilisent 30 %, les activités industrielles et les services (33 %) et les surfaces destinées à l'habitat, aux sports et loisirs qui en couvrent 37 %. Parmi les activités industrielles et les services, les services publics couvrent 44 500 ha soit 78 %, notamment par suite de la place importante de l'armée dans la région. L'habitat seul, ne couvre que 28 % des sols artificialisés. La Champagne-Ardenne est une région peu attractive économiquement et démographiquement. Elle est la seule région française à perdre des habitants. Sa densité de population est faible par rapport à celle de la France de province : 52 hab./km² contre 92. Cet écart important se retrouve pour l'espace périurbain : 39 hab./km² contre 72. Elle ne comporte pas beaucoup de grandes agglomérations. Celles-ci ont une emprise foncière relativement limitée. Reims notamment a certaines contraintes quant à son extension dues au parc naturel régional de la Montagne de Reims et au vignoble. Avec 1 500 ha de plus qu'en 2005, la part du territoire destinée à l'habitat a progressé de 3,2 % contre + 8,2 % au niveau national. Ce gain provient autant de l'habitat individuel que de l'habitat collectif. L'habitat gagne de l'espace sur celui destiné aux productions agricoles et ligneuses mais leur en concède autant. Les hectares supplémentaires sont issus notamment de zones déjà artificialisées

Echanges de surface entre 2005 et 2008 (en milliers d'hectares)



Source : Agreste, Enquête Teruti-Lucas 2005 à 2008

ou destinées à d'autres usages que la production primaire. Entre 1992 et 2003, la surface destinée à l'habitat avait progressé de 9 % en Champagne-Ardenne, soit une emprise de 3 400 ha supplémentaires, en s'étendant principalement sur

des terres agricoles. Durant cette période, c'est surtout la construction de maisons individuelles qui est à l'origine de l'artificialisation.

L'espace occupé par l'habitat n'est pas complètement artificialisé puisque sur

les 47 300 ha d'habitat en 2008, 23 % (10 800 ha) sont des sols bâtis, 62 % des sols non bâtis (pelouses d'agrément, terrains de sports, routes d'accès à l'habitat...) et 14 % sont à vocation agricole et ligneuse.

Méthodologie

L'enquête Teruti s'intéresse à l'occupation du territoire métropolitain. C'est une enquête par sondage aéro-laire à deux niveaux de tirage, segments et points, ces derniers étant regroupés en grappes (segments) :

- le segment est le premier niveau de tirage. Il s'agit d'une portion de territoire de 1,5 km sur 1,5 km ;
- le point est le second niveau de tirage. Il s'agit également d'une portion de territoire, un cercle de 3 m de diamètre.

lignes (11 à 25). Ainsi, 14 370 points

●	●	●	●	●
11	12	13	14	15
●	●	●	●	●
21	22	23	24	25
●	●	●	●	●
31	32	33	34	35
●	●	●	●	●
41	42	43	44	45
●	●	●	●	●
51	52	53	54	55

Une grille systématique, de maille 3 km sur 3 km, sert de base au tirage d'échantillon. Chaque intersection définit un segment, lui-même composé de 25 points. Ceux-ci sont espacés de 300 m à l'intérieur d'un segment. Tous les points ne sont pas nécessairement enquêtés chaque année. Pour les années 2006 à 2008, l'enquête a concerné en Champagne-Ardenne uniquement les points des deux premières

ont fait l'objet d'une observation.

Trois séries annuelles sont disponibles : 1982-1990, 1992-2004 et 2005-2008. L'échantillon sur la période 2005-2008 est issu de la nouvelle enquête dite « Teruti-Lucas ». Les données de Teruti-Lucas ne sont pas directement comparables aux anciennes données. Par ailleurs, en Champagne-Ardenne, les données issues de l'enquête 2004 ne sont pas diffusables.

Artificialisation : L'artificialisation du territoire résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures (batiments, zones commerciales, routes, jardins et pelouses...). Elle engendre une perte de ressources agricoles, sylvicoles et naturelles.

Pour en savoir plus :

- ✎ Agreste Chiffres et Données n° 202, novembre 2008, L'utilisation du territoire en 2007
- ✎ Agreste Primeur n° 217, novembre 2008, Les paysages agricoles se redessinent
- ✎ Agreste Primeur n° 219, janvier 2009, La maison individuelle grignote les espaces naturels
- 📄 Des données en ligne sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste Champagne-Ardenne n° 5 - Avril 2009



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : J.P. Alloïy
Rédacteur en chef : O. Colin-Schoellen
Rédaction : N. Viatte
Composition : M. Lallement
IDépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 2,50 euros